



CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS
ORGANISATION DES CONCOURS
GESTION DES CARRIÈRES

CDG59 INFO

L'ACTUALITÉ LÉGISLATIVE OU RÉGLEMENTAIRE

Réf. : CDG-INFO2006-19/IJL/MS

PLAN DE CLASSEMENT : 1-30-00/ 130-10/1-55-22

Personnes à contacter : Isabelle JONVILLE et Malvinne SOTO

■ : 03.59.56.88.56.

Date : le 18 décembre 2006.

PLAFOND DE SECURITE SOCIALE AU 1^{ER} JANVIER 2007

Texte réglementaire :

Arrêté du 15 novembre 2006 (JO du 28 novembre 2006)

L'arrêté du 15 novembre 2006 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2007 a été publié au journal officiel du 28 novembre 2006. **Le plafond mensuel est fixé à 2682 euros** pour les rémunérations ou gains versés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

L'arrêté fixe également les montants des plafonds qui s'appliquent selon la périodicité de la paie.

PERIODICITE	PLAFOND EN EUROS
Trimestre	8046
Mois	2682
Quinzaine	1341
Semaine	619
Jour	148
Heure	20
durée de travail < à 5 H	

Pour les salariés présents pendant toute l'année 2007 **le plafond annuel** qui servira pour la régularisation annuelle des cotisations s'établit à **32184 euros**.